

POLITIQUE DE LA VILLE

Orientations « Quartiers d'été 2024 »

Grâce à la mobilisation de tous, l'opération Quartiers d'été 2023 a été largement plébiscitée par les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2024-02/ANCT_Bilan_QuartiersEte_2023_v4.pdf

Reconduction et priorités du dispositif en 2024

Le dispositif est reconduit pour l'été 2024 et doit permettre la mise en œuvre des priorités suivantes :

- la **promotion de l'activité physique et sportive, grande cause nationale 2024**.

Quartiers d'été doit être mobilisé pour soutenir des actions socio-sportives et / ou qui concourent à la **promotion des valeurs de l'olympisme** au bénéfice des habitants des QPV avec une attention particulière portée aux publics féminins et seniors.

- l'articulation avec « l'été culturel » du ministère de la Culture et avec « les Vacances apprenantes » du ministère de l'Éducation Nationale et de la jeunesse

Les actions devront également :

- favoriser les activités intergénérationnelles et familiales
- promouvoir les valeurs de la République et la citoyenneté
- sensibiliser aux enjeux liés à la transition écologique
- prévoir la mixité systématique des publics et la promotion de l'égalité femmes/hommes,

Les modalités d'actions doivent privilégier :

- une offre à destination du public 12-25 ans
- des rencontres et activités inter-quartiers
- des activités en soirée et les week-ends et en août
- des séjours

L'enveloppe départementale (50 000 €) sera répartie sur les 3 contrats de ville du département.

Éligibilité des projets

De nouveaux projets portés par les associations, collectivités territoriales, bailleurs peuvent être soutenus dans ce cadre à **destination des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville** des Deux-Sèvres :

- Valette à Bressuire,
- Capucins à Thouars,
- Clou Bouchet / Tour Chabot Gavacherie / Pontreau Colline Saint André à Niort.

Les actions pouvant être soutenues dans ce cadre doivent répondre à l'une ou plusieurs des priorités thématiques présentées ci-dessous :

- **Promouvoir l'été olympique** en favorisant la pratique d'activités sportives et physiques variées
- **Favoriser l'accès à la culture** sous toutes ses formes (ateliers, spectacles, visites, valorisation du patrimoine, mobilisation des institutions culturelles locales, actions « hors les murs »...)
- **Accompagner le départ en vacances en proposant des séjours pour les jeunes et les familles**

Les séjours participent à la politique de mobilité des jeunes et des familles des QPV et s'articulent notamment avec :

→ l'appel à projets « Explore l'Europe » de l'ANCT et de l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances – ANCV) pour accompagner le départ des jeunes âgés de 16 à 25 ans dans le cadre de séjours en France ou en Europe.

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/explore-leurope-1121>

→ les colos apprenantes pilotés par le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse <https://www.education.gouv.fr/les-vacances-apprenantes-303834>

- **Soutenir la parentalité** en proposant des temps de respiration et d'activités dédiés aux parents, notamment les familles monoparentales ;
- **Promouvoir les actions en santé** : renforcer l'accès aux soins, organiser des ateliers de prévention, prévenir l'isolement des personnes...
- **Promouvoir la transition écologique** : action de préservation de l'environnement, sensibilisation à la biodiversité, aux écogestes, au recyclage, à la qualité de l'alimentation...
- **Favoriser l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat dans les quartiers** : promotion des dispositifs en matière d'emploi, rencontres avec des professionnels, visites d'entreprises, sensibilisation à l'entrepreneuriat, développement de compétences

Les projets devront :

- se dérouler de début juillet à début septembre 2024
- présenter un cofinancement ou autofinancement (financement de l'ANCT à hauteur de 80 % maximum du projet et demande de subvention minimum de 1 000€)
- s'articuler avec les actions existantes notamment celles déjà soutenues au titre des appels à projets des contrats de ville et venir en complément (action supplémentaire)

Modalités de dépôts des dossiers :

- ◆ Saisir votre projet et **vosre demande de subvention sur le portail DAUPHIN:**
<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

Les intitulés des projets doivent être présentés de cette manière : "*Quartiers d'été 2024 + nom de l'action*" et cocher la case "*hors contrat de ville*"

Pour la saisie du budget prévisionnel, la ligne budgétaire à solliciter est :

79-ETAT-Politique de la ville

Important, le budget du projet devra présenter un cofinancement

Les projets présenteront les objectifs, le déroulement de l'action, le public visé, la date de réalisation, les partenariats envisagés, le coût de l'action.

- ◆ Informer et transmettre le dossier par mail à la Préfecture et la DDETSPP en charge de l'instruction de votre dossier aux adresses suivantes :
 - sophie.bodin@deux-sevres.gouv.fr
 - patricia.gregoire@deux-sevres.gouv.fr
 - ddetspp-politiques-contractuelles@deux-sevres.gouv.fr

- ◆ **date limite fixée au Jeudi 16 mai 2024**

- ◆ **Instructions des dossiers, suivi et communication**

Les dossiers reçus seront partagés avec les collectivités porteuses des contrats de ville pour avis.

L'instruction et le conventionnement du dossier seront ensuite réalisés par le service Politiques partenariales et emploi de la DDETSPP 79.

Les dossiers retenus et bénéficiant d'un soutien financier s'engageront :

- à mentionner systématiquement le soutien du ministère de la Ville par l'utilisation des logos adéquats :



- à transmettre des indicateurs de réalisation :
 - nombre d'événements organisés
 - nombre de bénéficiaires effectifs dont public QPV
 - nombre de jeunes filles / femmes bénéficiaires
 - nombre de jeunes de 0 à 25 ans bénéficiaires
- à promouvoir et faire respecter les valeurs de la République

Contacts :

◆ **Préfecture des Deux-Sèvres :**

Sophie BODIN, déléguée de la Préfète pour les QPV

Tél : 05 49 08 69 74 ou 06 79 24 29 74

sophie.bodin@deux-sevres.gouv.fr

◆ **Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETS PP) des Deux-Sèvres :**

Patricia GREGOIRE, chef du service politiques partenariales et emploi

Tél : 05 49 17 27 28 - 06 46 34 18 53

patricia.gregoire@deux-sevres.gouv.fr

Pour des questions liées à la plateforme Dauphin :

Sophie BOUTIN, adjoint administratif - service politiques partenariales et emploi

Tél : 05 49 17 27 32

ddetspp-politiques-contractuelles@deux-sevres.gouv.fr